



	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	PEC ET CIE JEUNES	EMPLOIS FRANCS	FONJEP JEUNES	CHANTIER FORMATION QUALIFICATION NOUVELLE CHANCE	SERVICE CIVIQUE	SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE
OBJECTIFS 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une qualification : diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une qualification : diplôme ou titre à finalité professionnelle, CQP ou autre qualification reconnue par une branche Acquérir des compétences définies par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié (expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès rapide à l'emploi durable des jeunes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un contrat aidé dans le secteur marchand pour le CIE et non marchand pour le PEC 	<ul style="list-style-type: none"> Aider à l'embauche des personnes qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) 	<ul style="list-style-type: none"> Aider aux projets associatifs dans le domaine Jeunesse / éducation populaire, Cohésion sociale ou Politique de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une action de formation qualifiante d'intérêt général à destination d'une collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Confier une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger, dans les domaines suivants : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement humanitaire et intervention d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner des jeunes en difficulté vers l'emploi et la formation grâce à des parcours adaptés et individualisés dans un cadre militaire
BÉNÉFICIAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 30 ans (plus dans certains cas) 15 ans et avoir accompli la scolarité du collège Sans condition d'âge pour les personnes handicapées, créateurs/repreneurs d'entreprises et les sportifs de haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 26 ans Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus inscrits à Pôle emploi Sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et anciens bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> CIE : Jeunes de moins de 26 ans (30 ans si handicapés) sans solution adaptée (formation, accompagnement...) PEC : personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes suivis par une mission locale Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Bénéficiaire d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) + E5 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 18 à moins de 31 ans, quel que soit leur niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience Priorité aux jeunes éloignés de l'emploi, en situation de handicap, habitant en ZRR ou QPV ou lancés dans un parcours d'engagement citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté suivis par une mission locale Bénéficiaires du RSA Demandeurs d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes entre 18 et 25 ans peu ou pas qualifiés et en démarche active de recherche d'emploi ou de formation
CARACTÉRISTIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> CDI avec période d'apprentissage de 6 mois à 3 ans CDD de 6 mois à 3 ans Jusque 4 ans pour les personnes handicapées Possibilité de réduire ou prolonger ces durées selon les cas Formation en centre : au moins 25 % de la durée du contrat et selon les diplômes préparés 	<ul style="list-style-type: none"> CDI avec un temps de professionnalisation de 6 à 12 mois CDD de 6 à 12 mois Dans les 2 cas, jusque 24 mois selon la branche ou 36 mois pour certains publics (minima sociaux,...) Formation en centre : au moins 15 à 25 % de la durée du contrat de professionnalisation (150 h min.) 	<ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD de 6 mois minimum (3 mois pour les bénéficiaires d'un aménagement de peine) renouvelable dans la limite de 24 mois voire plus dans certains cas Durée hebdo : entre 20 et 35 heures, ou moins de 20 heures pour des salariés confrontés à des difficultés particulièrement importantes 	<ul style="list-style-type: none"> CDI (y compris CDI intérimaires) CDD d'au moins 6 mois Contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD de 12 mois Temps de travail minimum : 70% de la durée du travail applicable Convention à signer entre l'association et l'Etat (DRAJES) 	<ul style="list-style-type: none"> Alternance de théories (savoirs de base, remise à niveau) et pratiques sur un chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de contrat de travail mais un contrat d'Engagement de service civique : 6 à 12 mois dont une formation civique et citoyenne (2 jours) Volume hebdomadaire de la mission : 24h minimum 	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'un contrat militaire: Parcours "volontaire stagiaire" : 8 à 12 mois avec formation militaire, complémentaire (CFG, CSST...) et qualifiante (+ tutorat Parcours "volontaire expert" : 1 an renouvelable 4 fois avec formation militaire et spécifique et emploi au sein du SMV, se déroulant dans un centre de l'armée
AIDES 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération de charges sociales et fiscales Aide unique de l'Etat pour les employeurs de moins de 250 salariés qui emploient des apprentis préparant un niveau bac maxi Aide exceptionnelle de 5 000 ou 8 000 € jusqu'au master pour les embauches avant 31/12/2021 (toute taille d'entreprise) sous conditions à partir de 250 salariés Aide en cas d'embauche d'un apprenti handicapé 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations sociales patronales Pôle emploi verse de 1 000 à 4 000 € selon la durée du contrat et l'âge Aides à la formation et au tutorat par l'OPCO Aide en cas d'embauche d'un handicapé Aide au recrutement entre le 1/07/2020 et le 31/12/2021 : 5 000 € ou 8 000 € jusqu'au master 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine : CIE : 47 % du SMIC horaire versée pendant 6 à 12 mois (+ 6 mois pour chaque prolongation éventuelles d'un CDD) PEC : entre 80 % et 30 % du SMIC horaire versée pendant 6 à 12 mois selon les cas (+ 6 mois pour chaque prolongation éventuelles d'un CDD) NB : prolongation possible jusque 36 mois pour embauche avant le 1^{er} décembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 € par an, dans la limite de 3 ans (recrutement en CDI) 2 500 € par an, dans la limite de 2 ans (renouvellements inclus), pour CDD d'au moins 6 mois Contrats conclus entre le 15/10/2020 et le 31/12/2021 inclus : aide versée la 1^{ère} année majorée : 7 000 € pour un CDI (au lieu de 5 000 €) ou 5 500 € pour un CDD minimum 6 mois (au lieu de 2 500 €) Pas de cumul avec une autre aide de l'Etat à l'insertion (sauf certains cas - contrat de professionnalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de 7164 € par an, versée pendant 3 ans, non renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de partager le coût global entre plusieurs collectivités Dispositif financé en partie par la Région Nouvelle-Aquitaine 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les associations loi 1901, aide de l'Etat de 100 €/mois pour assurer l'encadrement et l'accompagnement du jeune Aide de 160 € pour toutes les structures, par volontaire bénéficiaire de la formation civique et citoyenne Aide possible de la Région à la création ou au maintien d'une mission dans certains domaines de 700 à 1 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> Financement sur budget du ministère des Armées
RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNISATIONS 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 27 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de l'entreprise si plus favorable 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins le Smic ou le minimum conventionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Stagiaire de la formation professionnelle avec ARE formation, R2F ou rémunération par la Région selon les droits 	<ul style="list-style-type: none"> Indemnité versée par la structure : de 107 à 720 € selon les cas Indemnité de l'Etat aux jeunes en service civique 	<ul style="list-style-type: none"> Solde de 345€ / mois pour le "volontaire stagiaire" et 745€ / mois pour le "volontaire expert" Possibilité de passer le permis B gratuitement
CONTACTS ET LIENS UTILES 	<ul style="list-style-type: none"> OPCO de l'employeur Fiche technique A 1.3 Bourse de l'alternance 	<ul style="list-style-type: none"> OPCO de l'employeur Fiche technique A 1.6 Bourse de l'alternance 	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi, Missions locales ou Cap emploi Fiche technique A 1.8 Fiche technique A 1.0 	<ul style="list-style-type: none"> Missions locales ou Pôle emploi Fiche technique A 2.0 	<ul style="list-style-type: none"> DRAJES Site de Poitiers Fiche technique A 2.3 	<ul style="list-style-type: none"> Région Nouvelle-Aquitaine Fiche technique G 1.13 	<ul style="list-style-type: none"> DRAJES et Unis-Cité Fiche technique A 3.1 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des armées Ministère des armées : pour la Nouvelle-Aquitaine

Dispositif Région